

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 MAI 2023

N° VILLE_2023DL058

Date de convocation : 19 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : ENQUÊTE PUBLIQUE SDSP - AVIS À DONNER

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq mai à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Alain LEGRAS, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Yves MONTANGERAND, Christine NONY, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Thierry HAON, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT

Excusés / pouvoirs : Dominique BABE (donne pouvoir à Souade KACI), Eric MAILLET (donne pouvoir à François DARTIGUES), Marie THIOLAS (donne pouvoir à Henry DUARTE), Lilian MORINON (donne pouvoir à Sandra GAUSSUIN-PISKULA), Ghislaine ARCARO (donne pouvoir à Benoit ERACLAS)

Excusés / absents : Sylvie DOMER, Pascal CAZZANIGA

Secrétaires de séance : François DARTIGUES, Benoit ERACLAS

Rapporteur : Eddie BREVALLE

La Préfecture nous a transmis un dossier d'enquête publique en lien avec une demande d'autorisation environnementale se rapportant à une demande d'extension d'un site de produits pétroliers au 113 chemin du Charbonnier à Saint-Priest dont le dossier intégral est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/sdsp-projet-rubis-terminal>

Est projetée l'exploitation d'un nouveau produit dont la teneur n'est pas divulguée et qui est mentionné en tant que « *produit confidentiel* ».

La Société du Dépôt de Saint-Priest (SDSP), localisée sur la commune de Saint-Priest (69), exploite un dépôt de produits pétroliers composé de 8 réservoirs cylindriques verticaux aériens (ou bacs) de stockage de liquides inflammables, 5 réservoirs cylindriques horizontaux (ou cuves) enterrés multiproduits et 6 cuves aériennes représentant une capacité totale de 94 900 tonnes. Cette entreprise est autorisée à exploiter ce dépôt par arrêté préfectoral du 7 avril 1997 modifié et le site SDSP est classé à autorisation (Seveso seuil haut) selon la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

L'entreprise reçoit actuellement par pipeline tous les produits de base du complexe pétrochimique de Fos-Berre-Lavéra et/ou de la raffinerie de Feyzin. Seuls les produits d'additivation et les produits d'incorporation sont réceptionnés par camions citernes. Actuellement, la voie ferrée n'est plus exploitée, mais son entretien ainsi que sa maintenance sont conservés en cas de problème sur le pipeline. Il s'agit d'une solution logistique complémentaire.

Le projet d'extension de la Société du Dépôt de Saint-Priest s'inscrit dans un contexte multidirectionnel qui mêle à la fois des enjeux nationaux et locaux.

Au niveau national, même si le marché des carburants et combustibles conventionnels est globalement en décroissance durable, avec une fin annoncée de l'utilisation des hydrocarbures fossiles dans les moteurs thermiques et autres moyens de production d'énergie et de chaleur, il offre néanmoins des opportunités de développement.

Afin de pouvoir répondre aux demandes des marchés et des consommateurs tout en diminuant leur impact sur l'environnement, tous les acteurs des métiers de l'énergie mettent en place des solutions innovantes et/ou adaptent leurs outils (de production, logistiques, ...) :

- Concernant le *produit confidentiel*, les constructeurs et compagnies aériennes se sont engagées à réduire notablement leur impact sur l'environnement, et cela passera notamment par l'utilisation du carburant durable.
- Des développements équivalents ont déjà eu lieu pour produire des carburants de substitution aux *produits confidentiels*. Ces carburants alternatifs sont considérés, en fonction de leur mode de production, comme des carburants de 1ère, 2ème ou 3ème génération.
- De la même manière, les fournisseurs de carburants pour engins terrestres et de combustibles proposent des produits « améliorés », dont la teneur en énergie renouvelable augmente de plus en plus : à ce jour, il est possible d'acheter un combustible pour sa chaudière qui contient jusqu'à 30% de produit issu essentiellement de la culture en France.

Ces nouveaux produits génèrent de nouvelles filières logistiques. Pour relever ces défis de transition énergétique, il est donc nécessaire de pouvoir transformer les installations existantes et proposer à ces acteurs des moyens de stockages et des facilités diversifiées et adaptés à leurs besoins.

A un niveau plus local, il y a actuellement plusieurs enjeux à prendre en considération :

- Les sites historiques du Port Edouard Herriot vont très certainement devoir réduire leurs flux, et cette réduction sera supérieure à celle de la demande, et ce pour quelques années. A partir de ce moment, il faudra que les autres acteurs locaux (à l'instar de SDSP) puissent assurer la transition.
- L'approvisionnement en carburants des aéroports de la région connaît des tensions qui augmenteront avec la croissance annoncée du trafic et l'arrivée de carburants de nouvelle génération.

La société SDSP peut apporter une réponse à la mise en place d'une logistique durable et solide. C'est pourquoi, dans le cadre de cette extension, les perspectives de SDSP sont notamment de mettre en place un stockage et une logistique de carburéacteurs permettant de « remonter » ces produits du sud de la France par le pipeline SPMR puis

d'approvisionner au plus près les aéroports par route seulement pour les « derniers kilomètres ». Et il en sera de même pour les carburants alternatifs.

Enfin, le site de SDSP est un dépôt de carburants très performant car quasiment uniquement alimenté par pipeline. Cependant, le pipeline ne transportera pas tous les types de produits, et notamment les produits renouvelables. De plus, le pipeline doit parfois être arrêté (ou diminuer très fortement son activité) et dans ce cas SDSP, même disposant d'un stockage de réserve pour l'Etat situé à Villette-de-Vienne, peut connaître des tensions, voire des ruptures de stocks. Aussi, l'adaptation de la voie ferrée prévue dans ce projet vise à répondre à cette problématique en permettant une alternative pour s'approvisionner en cas de problème sur le pipeline. Mais elle permettra aussi de pouvoir s'approvisionner de manière plus massive en composants renouvelables, réduisant notablement les approvisionnements par camions, comme c'est actuellement le cas.

En conclusion, ce projet vise à répondre à des enjeux nationaux et locaux en proposant des solutions techniques et organisationnelles visant à réduire au maximum l'impact sur l'environnement : maîtrise de l'urbanisme et de l'impact environnemental, accompagnement dans la transition énergétique. Les installations et équipements construits bénéficieront des technologies les plus récentes, que ce soit en termes de sécurité ou de consommation énergétique. Les installations projetées seront similaires à celles déjà existantes et les mesures de sécurité associées le seront également. Il s'agit d'augmenter la capacité de stockage du dépôt, de gagner en flexibilité en proposant de nouveaux produits et d'ajouter des postes de chargement/déchargement. Ce projet fera augmenter de fait les capacités de réception (par pipeline, camions et wagons) et d'expédition (par camions et wagons).

Les équipements supplémentaires prévus sont les suivants :

- 5 réservoirs de stockage de liquides inflammables double paroi : leurs volumes sont environ de 5 000 m³ à 15 000 m³ ;
- 1 poste de chargement camion (PCC) avec 4 pistes distinctes ;
- L'adaptation du poste Wagon de chargement/déchargement (déplacement de localisation et 2 pompes de 200 m³/h) ;
- 1 unité de récupération des vapeurs (URV) ;
- 1 zone de stockage d'additifs (35 m³) associée aux nouveaux postes de chargement ;
- 1 pomperie multiproduits (9 pompes de 300 m³/h) ;
- 1 pomperie produit confidentiel (2 pompes de 300 m³/h) ;
- L'adaptation du réseau électrique pour alimenter les nouvelles installations.

Les impacts sur l'environnement sont qualifiés de modérés (le projet s'accompagne d'une augmentation notable mais modérée des effets sur l'environnement) pour :

L'air : Les émissions de COV devraient augmenter proportionnellement à l'accroissement d'activité et notamment à l'augmentation de la consommation en carburant de type *produit confidentiel* par l'utilisateur final.

Cependant, cette augmentation prévisionnelle de COV sera compensée par la mise en place d'une logistique solide, durable et moins impactante (réduction de la consommation de CO₂) ainsi qu'un transfert de flux de sites existants.

Le trafic : L'implantation de stockages supplémentaires induira une augmentation du trafic des camions citernes pour atteindre une moyenne de 300 camions par jour au lieu de 200 par jour sortant par la rue des Pétales. Ces camions empruntant des axes déjà fortement fréquentés par les entreprises voisines.

Considérant l'augmentation notable du trafic de poids lourds engendré par le projet, sur des voies déjà fortement utilisées par les entreprises locales, sur des voies dégradées et de moins en moins adaptées à ce trafic croissant,

Considérant, compte tenu de la localisation du site, que ce trafic va se répercuter fortement sur la commune de Corbas au regard de la barrière naturelle constituée au nord par la voie ferrée et de son éloignement des principaux axes autoroutiers,

Considérant que ni l'étude de danger, ni le nom du nouveau produit exploité, ni les futures servitudes d'utilité publique occasionnées par le projet ne figurent au dossier d'enquête publique,

Considérant par conséquent qu'au regard de ces informations non divulguées, les conséquences liées aux aléas de transports de matière dangereuses ne peuvent être correctement appréciées,

Considérant également que l'urbanisation future pourrait être remise en cause en cas de nouvelles servitudes frappant notamment la parcelle cadastrée parcelle AN 3 d'une contenance de 74 457 m² terrain inclus dans l'orientation d'aménagement n° 11, secteur « Pan Perdu » du cahier communal plan local d'urbanisme,

Considérant le fait que le projet d'extension du site ne propose aucune réfection ou mise en valeur des voies ferrées existantes à l'intérieur de son terrain d'assiette, alors que leur utilisation aurait pu utilement être mise à profit pour limiter l'impact routier du projet ou pallier un éventuel problème sur les pipelines d'approvisionnement,

Considérant qu'aucune garantie de protection de la nappe phréatique n'est apportée en cas d'utilisation des PFAS pour lutter contre un incendie d'hydrocarbure,

Vu l'avis défavorable de la commission municipale permanente du 15 mai 2023,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ÉMET un avis défavorable** au projet d'arrêté préfectoral n°DDPP-SPE 2023 – 63 relatif à l'exploitation d'un nouveau produit par la Société du Dépôt de Saint-Priest (ou SDSP).

Adopté à l'unanimité

Les jour, mois, et an que dessus,

Envoyé en préfecture le 05/06/2023

Reçu en préfecture le 05/06/2023

Publié le



ID : 069-216902734-20230525-VILLE_2023DL058-DE

au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,